

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
approuvé par délibération du Conseil
Communautaire du 14 mars 2019



Le Président

François TACQUARD

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
modifié par délibération du Conseil
Communautaire du 30 mars 2022.



Le Président

Cyrille AST

LEGENDE

Limite communale

Zones urbaines

	UA	Zones urbaines anciennes (avant 1950)
	UAp	Zones urbaines anciennes patrimoniales (avant 1950)
	UB	Zones urbaines récentes (après 1950)
	UD	Zones urbaines peu denses (OAP)
	Uat	Zones urbaines à vocation touristique (OAP)
	Ucp	Zones urbaines de camping
	Ue	Zones urbaines à vocation économique
	Uparc	Zones urbaines à vocation mixte (OAP)

Zones à urbaniser

	1AU	Zones à urbaniser à court terme (OAP)
	1AUat	Zones à urbaniser à court terme à vocation touristique (OAP)
	2AU	Zones à urbaniser à long terme

Zones agricoles

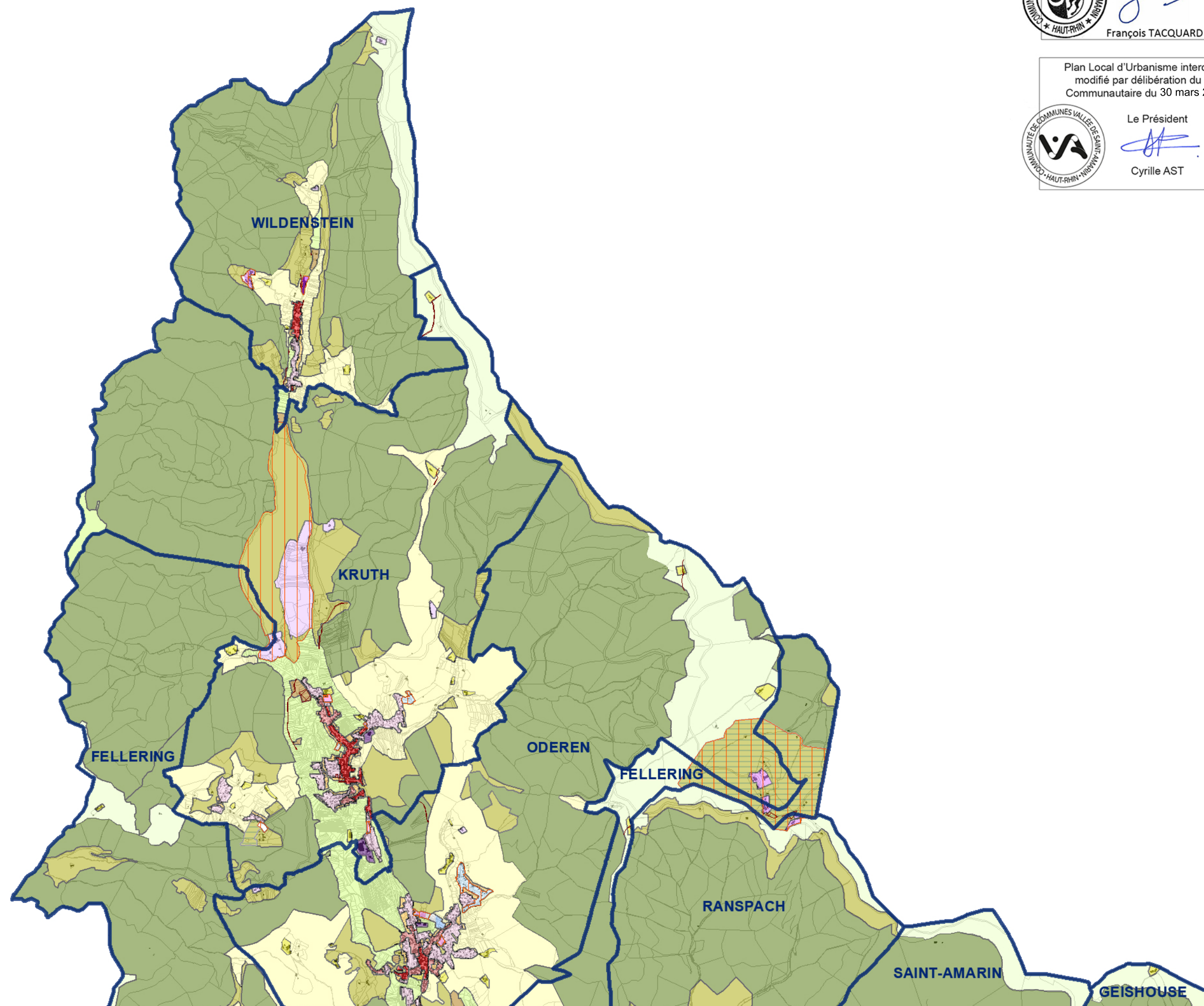
	Aa	Zones agricoles de chaumes d'altitude
	Ac	Zones agricoles constructibles
	Ac1	Zones agricoles constructibles dédiées aux serres horticoles
	Af	Zones agricoles de prés de fauche
	Ap	Zones agricoles de pâturages

Zones naturelles et forestières

	Nat	Zones naturelles à vocation touristique
	Nf	Zones naturelles de forêt
	Nj	Zones naturelles de jardins et de vergers
	Np	Zones naturelles à vocation éco-sylvopastorales
	Nsk	Zones naturelles dédiées aux pistes de ski
	Nsl	Zones naturelles dédiées aux sports et loisirs

Autres prescriptions

	●	Changement de destination autorisé
	▲	Bâti soumis à l'annexe architecturale
		Emplacement réservé
		Secteurs soumis à une OAP



1:45 000